

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 04/09/2024 - A2024/010319 - 1999 B 01284 - 424 776 177 - B2A

**B2A**

Société par actions simplifiée  
au capital de 305.000 euros  
Siège social : 1 Place d'Avril  
GRENOBLE (38000)

424 776 177 RCS GRENOBLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS**

**DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**

**PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE**

**EN DATE DU 24 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Et le vingt-quatre juillet,

Les soussignés :

- **la société EXIGO**, société par actions simplifiée au capital 2.130.100 euros, dont le siège social est situé à SEYSSINET-PARISSET (38170) – 18 rue de la Tuilerie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 479 822 165 RCS GRENOBLE, représentée par Monsieur Thomas SPALANZANI, es qualités de la société EXIGO 2, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa qualité de Présidente,
- **Monsieur Gilles BOURGUIGNON**, demeurant à SEYSSINS (38180) – 15 rue des Moissons, de nationalité française,

Seuls associés de la société **B2A**, société par actions simplifiée au capital de 305.000 euros, dont le siège social est situé à GRENOBLE (38000) - 1 Place d'Avril, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 424 776 177 RCS GRENOBLE (ci-après la « **Société** »),

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

*1°/ Décisions à caractère ordinaire :*

- Constatation de la démission de la société EXIGO de son mandat de Président de la Société,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de quatre (4) Directeurs Généraux de la Société,
  - .....
- Pouvoirs pour formalités.

*1°/ Décisions à caractère ordinaire :*

### **PREMIERE DECISION**

*(Constatation de la démission de la société EXIGO  
de son mandat de Président de la Société)*

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission remise à la Société par la société EXIGO, prend acte de la démission de la société EXIGO de son mandat de Président de la Société et ce, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

### **DEUXIEME DECISION**

*(Nomination d'un nouveau Président  
en remplacement du Président démissionnaire)*

La collectivité des associés, en conséquence de ce qui précède, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et pour une durée indéterminée :

- **La société EXIGO 2,**  
dont le siège social est situé à SEYSSINET-PARISSET (38170) – 18 rue de la Tuilerie,  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro  
893 167 908 RCS GRENOBLE.

Le Président sera ainsi investi, dans ses rapports avec les tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et ce, conformément aux stipulations de l'article 15.2 des statuts de la Société.

La société EXIGO 2 ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président et ce jusqu'à décision contraire de la collectivité des associés. La société EXIGO 2 aura droit au remboursement sur justificatifs de ses frais de missions, réceptions, représentations et déplacements exposés dans le cadre et l'intérêt des affaires sociales.

La société EXIGO 2 a d'ores et déjà déclaré, par lettre séparée, accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappée d'aucune des interdictions ou incompatibilités prévues par la loi.

### **TROISIEME DECISION**

*(Nomination de quatre (4) Directeurs Généraux de la Société)*

La collectivité des associés, statuant en application des stipulations de l'article 16 des statuts, décide de nommer en qualité de Directeurs Généraux de la Société, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Nicolas GAY**  
Né le 29 mai 1987 à LYON 2<sup>ème</sup> (69),  
Demeurant 6 impasse de la Fontaine – 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET,  
De nationalité française,
- **Monsieur Laurent COHN**  
Né le 2 août 1970 à GRENOBLE (38),  
Demeurant 4 bis chemin de la Chicane – 38240 MEYLAN,  
De nationalité française,

- **Madame Maria-Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD**  
Née le 23 mai 1982 à Fafe (Portugal),  
Demeurant 14 rue des Fleurs – 38170 SEYSSINET PARISET,  
De nationalité portugaise,
  
- **Monsieur Antoine SIRAND**  
Né le 10 janvier 1977 à VOIRON (38),  
Demeurant 2 avenue du Cèdre – 38700 CORENC,  
De nationalité française.

Les pouvoirs de Monsieur Nicolas GAY, Monsieur Laurent COHN, Madame Maria-Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD et Monsieur Antoine SIRAND seront précisés par décision ultérieure de la collectivité des associés.

Monsieur Nicolas GAY, Monsieur Laurent COHN, Madame Maria-Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD et Monsieur Antoine SIRAND ne percevront aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions de Directeurs Généraux et ce jusqu'à décision contraire de la collectivité des associés.

Monsieur Nicolas GAY, Monsieur Laurent COHN, Madame Maria-Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD et Monsieur Antoine SIRAND ont d'ores et déjà déclaré, par lettres séparées, accepter ces mandats en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer lesdites fonctions de Directeurs Généraux et qu'ils satisfont en outre à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, pour l'exercice desdits mandats qui viennent de leur être confiés.

– .....

**SEPTIEME DECISION**  
*(Pouvoirs pour formalités)*

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra dans le cadre des présentes décisions.

– .....

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente  
La société EXIGO 2  
Représentée par Monsieur Thomas SPALANZANI